

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DASES 339** Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association OPPELIA (12<sup>e</sup>) pour sa structure Charonne (13<sup>e</sup>) dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec l'association OPPELIA pour sa structure Charonne une convention pluriannuelle dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association OPPELIA, 20, avenue Daumesnil (12<sup>ème</sup>) pour sa structure Charonne, 3, quai d'Austerlitz – 75013 Paris dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association OPPELIA\_Charonne (SIMPA 53242) (Dossiers 2019\_07323) au titre l'année 2019.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivant sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**